



Arrêté municipal n° 2026 079
Réglementant la circulation et le stationnement à
l'occasion de la Ducasse et de la Foire Commerciale
du 5 au 20 octobre 2026

Le Maire de la Commune de Norrent-Fontes ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2213.1 à 6 relatifs aux pouvoirs de police du Maire ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers et la bonne circulation notamment des riverains, durant le déroulement de la Ducasse, Place de Fontes, et de la Foire Commerciale les 09, 10 et 11 octobre 2026 ;

Considérant par conséquent qu'il convient de restreindre la circulation et le stationnement Place de Fontes et rues adjacentes.

ARRETE

Article 1 : A compter du 5 octobre 2026, le stationnement sera interdit (sauf véhicules d'urgence et de secours), Place de Fontes, et rue de l'Abreuvoir au droit de la Salle Polyvalente. Cet emplacement sera réservé aux forains et participants de la Foire Commerciale.

Article 2 : Le stationnement sera rétabli à compter du 20 octobre 2026.

Article 3 : Tout stationnement dans ce périmètre sera considéré comme gênant (article R 417-10 du Code de la Route).

Article 4 : La signalisation réglementaire, mise en place par les Services Techniques, matérialisera les dispositions du présent arrêté qui prendra effet dès l'apposition des panneaux.

Article 5 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE pour excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6 : Le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans la commune.

Fait à NORRENT-FONTES, le 3 octobre 2026

Le Maire
Bertrand COCQ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.